NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2002/40
10 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de la protection
des droits de l'homme
Cinquante-quatrième session
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION

Rapport du Séminaire régional sur les descendants d'Africains dans les Amériques (La Ceiba (Honduras), 21-24 mars 2002)

Mme Edna Maria Santos Roland, Rapporteur

Fala Preta – Organização de Mulheres Negras (Brésil)

GE.02-13992 (EXT)

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	*Page*
I.	INTRODUCTION	1 –3	3
II.	OUVERTURE DU SÉMINAIRE	4 – 6	4
III.	TOUR D'HORIZON ET SITUATION ACTUELLE DES COMMUNAUTÉS DE DESCENDANTS D'AFRICAINS DANS LES AMÉRIQUES	7 – 16	4
IV.	EXPÉRIENCES NATIONALES LIÉES À LA DÉCLARATION SUR LES MINORITÉS ET À LA CONFÉRENCE DE DURBAN	17 – 30	6
V.	CONCLUSION DU SÉMINAIRE ET ADOPTION DE LA DÉCLARATION ET DES RECOMMANDATIONS	31 – 35	9
Annexe I. Déclaration et recommandations		10	10
Annexe II*. Liste des participants		17	16

* Reproduite dans la langue originale seulement.

I. INTRODUCTION

1. Le Séminaire régional sur les descendants d'Africains dans les Amériques s'est tenu à La Ceiba (Honduras), du 21 au 24 mars 2002. Le Groupe de travail sur les minorités avait proposé d'organiser des séminaires régionaux sur la situation des minorités et cette proposition avait été approuvée par la Sous-Commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme, dans sa résolution 2000/16. Le Séminaire était organisé par le Groupe de travail sur les minorités et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec l'*Organizacion de Desarollo Etnico Comunitario* (ODECO), une organisation basée à La Ceiba. Quarante-sept représentants de descendants d'Africains originaires de 19 pays différents ont participé au Séminaire. *L'International Human Rights Law Group* et l'Institut interaméricain des droits de l'homme étaient également représentés. La liste des participants figure à l'Annexe II.

2. Le Séminaire avait pour objectifs :

- D'analyser la situation actuelle des descendants d'Africains dans les Amériques, notamment en Amérique latine, à la lumière de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques de 1992;

- De débattre et de partager les données d'expériences sur l'autonomie et l'intégration des communautés de descendants d'Africains dans différents pays;

- De formuler des recommandations concrètes et pratiques à l'intention du HCDH et du Groupe de travail sur les minorités, sur la façon dont ils pourraient traiter la question des droits de descendants d'Africains, à la lumière de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

3. Le Séminaire disposait des documents de travail ci-après :

- Une analyse des résultats de la Conférence préparatoire de Santiago du Chili et de la Déclaration et du Plan d'action de Durban en ce qui concerne la situation des descendants d'Africains, établi par Mme Edna Maria Santos Roland;

- Une stratégie de lutte contre le racisme à l'égard des communautés de descendants d'Africains en Amérique latine, établie par l'Institut interaméricain des droits de l'homme;

- Des documents relatifs aux expériences nationales des communautés de descendants d'Africains :

  a) l'autonomie et ses limites pour la communauté de descendants d'Africains au Nicaragua;

  b) la participation politique de la communauté de descendants d'Africains à la dernière élection présidentielle au Honduras;

  c) situation de la communauté de descendants d'Africains en Uruguay et perspectives.

II. OUVERTURE DU SÉMINAIRE

4. Le Séminaire a été ouvert par M. Gonzalo Rivera Ocampo, maire de La Ceiba, qui a souhaité la bienvenue aux participants au Honduras et dans sa ville. M. Celeo Alvarez Casildo, président de l'ODECO, a aussi souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour du Séminaire. Il a indiqué qu'il se réjouissait à la perspective d'un échange de vues fructueux et a notamment souligné la portée de la réunion, première manifestation de suivi de la Conférence mondiale contre le racisme.

5. M. Roberto Garreton, conseiller régional du HCDH pour les Caraïbes, a remercié les hôtes honduriens du Séminaire. Il a ensuite rappelé la position de l'Organisation des Nations Unies face à la question de la discrimination raciale. Il a fait observer que, depuis sa création, l'ONU avait condamné le racisme et mis au point de nombreuses normes et de nombreux mécanismes visant à lutter contre cette pratique. Il a souligné la nécessité de tenir un débat constructif, susceptible d'aboutir à des recommandations pratiques et concrètes.

6. Les participants se sont présentés et ont décrit les travaux de leur organisation respective. Sur la recommandation de M. Romero Rodriguez, participant de l'Uruguay, les participants ont élu M. Celeo Alvarez, de l'ODECO, président et Mme Edna Maria Santos Roland, présidente de *Fala Preta – Organização de Mulheres Negras* (Brésil), rapporteur de la réunion.

III. TOUR D'HORIZON ET SITUATION ACTUELLE DES COMMUNAUTÉS DE DESCENDANTS D'AFRICAINS DANS LES AMÉRIQUES

7. M. José Bengoa, membre du Groupe de travail sur les minorités, a prononcé l'allocution liminaire au titre du premier point de l'ordre du jour. Il a indiqué que le Groupe de travail sur les minorités était l'une des seules instances au sein de laquelle la situation des descendants d'Africains pouvait être examinée. Il a souligné qu'il était important que les participants utilisent les mécanismes internationaux disponibles pour protéger leurs droits et s'est réjoui de ce que M. Garreton y ait fait allusion. Il s'est déclaré impatient d'entendre le débat et a encouragé les participants à partager expériences et perspectives. Il a fait observer que l'Amérique latine se considérait souvent comme une région exempte de racisme compte tenu du mélange des cultures qui la caractérise. Il a estimé que ce point de vue trouvait son origine dans la période des indépendances, lorsque les nouvelles nations ont été fondées sur la base de la citoyenneté et non de la diversité. Toutefois, alors que s'est développé un système de castes composées de *Criollos* ayant des racines espagnoles et de *Mestizos*, les nouvelles cultures de l'Amérique latine se sont créées à partir de fragments de traditions diverses, y compris celles des Afro-latinos. Toutefois, depuis le XIXe siècle, les groupes créoles, notamment chez les jeunes, sont obsédés par la "blancheur". Des auteurs tels que Darcy Ribeiro et Gilberto Freyre ont présenté le Brésil comme un pays qui tente de faire la synthèse des différentes races qui le composent. Cependant, pour M. Bengoa, ce point de vue n'est pas valable. Pour les descendants d'Africains, la réalité réside dans la ségrégation, la marginalisation et l'exclusion du pouvoir. M. Bengoa a fait valoir qu'il fallait mettre la question des descendants d'Africains sur le devant de la scène pour combattre ce type de racisme. Il a estimé que l'émergence de cette question constituait le fait nouveau le plus important intervenu en Amérique latine au cours des dix dernières années. Il a conclu en précisant que le Groupe de travail sur les minorités était présent non seulement pour écouter mais aussi pour contribuer à trouver des solutions.

8. M. Dario Solano (Fundacion Afrocimarron, République dominicaine) a remercié M. Bengoa pour sa déclaration et a indiqué que le concept de "minorités" ne le satisfaisait pas, étant donné que le fait d'être considéré comme une minorité semblait davantage susceptible d'affaiblir que de renforcer. Il a aussi mentionné les luttes des descendants d'Africains dans les Caraïbes et le concept de "négritude", auxquels il attachait une certaine importance. Il a indiqué que son peuple ne rêvait pas d'égalité mais bien de respect dans la différence.

9. M. Silis Muhammad (Care/AFRE, États-Unis d'Amérique) a défini les descendants d'Africains comme des personnes qui ont leurs racines en Afrique, qui ont été transportés de force dans les Amériques pour y être maintenus en esclavage et qui ont perdu leur identité, leur langue et leur religion d'origine et ont souffert de discrimination.

10. M. Melvin Brown (Respuesta Afro Panameña, Panama) a déclaré que le néocolonialisme pouvait être défini comme une nouvelle forme de racisme, compte tenu du fait que les descendants d'Africains demeuraient une source de main-d'œuvre bonne marché. M. Donald Allen (Asociacion Proyecto Caribe, Costa Rica) a ajouté que, dans de nombreux pays latino-américains, des textes législatifs étaient utilisés pour faire subir une discrimination aux communautés de descendants d'Africains et les exclure ainsi sur les plans social, politique et économique. Pour surmonter les difficultés communes et la discrimination observée au niveau régional, tous les descendants d'Africains devraient se considérer comme faisant partie "d'un seul peuple" et non "d'une minorité". Il a indiqué que les quelque 150 millions de descendants d'Africains que compte la région partagent une histoire commune de l'esclavage. En outre, même si les descendants d'Africains se sont mêlés aux autochtones et aux autres populations de la région, ils ont réussi à préserver et développer leur identité et devraient collaborer afin de trouver de nouvelles méthodes efficaces de lutte contre le racisme et la discrimination.

11. D'autres participants, parmi lesquels M. Silis Muhammad et Mme Erica Lawson (African-Canadian Legal Clinic), ont rappelé que les préoccupations et la voix des descendants d'Africains avaient été entendues par la communauté internationale tout au long de la réunion préparatoire de Santiago et de la Conférence de Durban elle-même et que la situation des descendants d'Africains bénéficiait d'une attention croissante au sein de l'ONU, dans le domaine des droits de l'homme. Toutefois, ils ont estimé que le dialogue en cours avec la communauté internationale et l'ONU devrait intégrer l'ensemble des communautés de descendants d'Africains, y compris les communautés présentes en Amérique du Nord, dans les Caraïbes et en Amérique latine.

12. Mme Gisela Arandia (Union de Escritores y Artistas de Cuba) et M. Romero Rodriguez (Mundo Afro, Uruguay) ont présenté un exposé commun. Mme Arandia a identifié quatre thèmes clefs s'agissant de la situation des descendants d'Africains : la mondialisation, la pauvreté, la marginalisation et l'éducation. Elle a affirmé que la mondialisation avait contribué à accroître la pauvreté. Elle a aussi indiqué que les descendants d'Africains devaient mettre au point une stratégie fondée sur leur propre philosophie pour affronter cette réalité. Selon elle, les solutions devraient être viables sur le plan économique et fondées sur une unité nationale qui tiendrait compte de la diversité culturelle. Elle a estimé que l'ONU pouvait jouer un rôle de partenaire utile dans ces travaux, notamment dans le domaine de la promotion de l'éducation.

13. M. Romero Rodriguez a estimé que les descendants d'Africains avaient réussi à faire nettement mieux connaître leurs problèmes. Il a mentionné la Conférence mondiale contre le racisme, au cours de laquelle les descendants d'Africains ont joué un rôle primordial. La question des descendants d'Africains doit également être examinée par le Groupe de travail sur les minorités. M. Rodriguez a mentionné les initiatives prises par le mouvement des descendants d'Africains au Honduras, en particulier les demandes visant à ce que les candidats à l'élection présidentielle prennent des engagements en ce qui concerne les mesures qu'ils adopteraient pour améliorer la situation des descendants d'Africains s'ils étaient élus. Il a également exprimé sa préoccupation au sujet de la mondialisation et des conséquences des politiques d'ajustement structurel sur les groupes les plus vulnérables de la société. Il a fait observer que les dévaluations monétaires, telles que celles qui se sont produites en Argentine, ont souvent des conséquences disproportionnées sur les descendants d'Africains. Enfin, il a présenté un certain nombre de propositions de recommandations, visant notamment à ce qu'un plus grand nombre de données soient recueillies sur les descendants d'Africains et à ce que l'Unesco envisage d'inscrire les régions avec lesquels les descendants d'Africains ont de forts liens historiques et culturels sur la Liste du patrimoine mondial.

14. Plusieurs participants ont estimé que l'éducation était la clef de l'émancipation des descendants d'Africains. Un certain nombre de participants a aussi mentionné la nécessité de faire revivre les cultures des descendants d'Africains, qui ont été largement occultées. M. Dario a affirmé que les descendants d'Africains devaient évaluer le type et la qualité de l'éducation dont ils bénéficient. L'accès aux capitaux et aux technologies a également été cité comme un élément primordial du développement des descendants d'Africains.

15. Mme Fidelia Graand-Galon (Women's Maroon Network, Suriname) a évoqué son propre peuple, à savoir les Marrons du Suriname et a dit qu'il y avait, d'après elle, de nombreuses similitudes entre leur situation et celle décrite par d'autres participants. Sa communauté dispose d'écoles mais l'enseignement est généralement de mauvaise qualité. Si les jeunes ont effectivement la possibilité d'aller à l'université, ils doivent souvent s'en abstenir pour des raisons liées aux distances et aux coûts. Elle a aussi parlé de la situation sanitaire dans la région et de l'incidence croissante du sida. Par ailleurs, elle a indiqué que l'on pouvait observer certains éléments de discrimination au sein de sa communauté, principalement parce que certaines personnes avaient adopté les processus mentaux des "créateurs du racisme".

16. Mme Edna Maria Santos Roland a pris la parole au sujet de l'utilisation des termes "noirs" et "descendants d'Africains". Elle a indiqué que, à Durban, les membres de sa communauté s'étaient présentés comme des descendants d'Africains. Elle fait observer que, pour lutter contre un stéréotype, il fallait soit changer le mot concerné soit en changer le sens; au Brésil, le Mouvement noir avait opté pour cette dernière stratégie. Dans son pays, les jeunes sont fiers d'être noirs mais, afin de pouvoir partir d'une base commune en Amérique latine, un consensus s'est dégagé pour utiliser les termes "descendant d'Africains". En conclusion, elle s'est déclarée favorable à l'utilisation d'un plus grand nombre de données statistiques au sujet des communautés et a appuyé les programmes d'action positive mis en place au Brésil à la suite de la Conférence de Durban.

IV. EXPÉRIENCES NATIONALES LIÉES À LA DÉCLARATION SUR LES MINORITÉS ET À LA CONFÉRENCE DE DURBAN

17. Mme Edna Maria Santos Roland a présenté un exposé au sujet de la Conférence mondiale contre le racisme et a comparé les textes issus des conférences préparatoires de Santiago, Dakar et Durban au sujet de trois points précis : les descendants d'Africains, l'action positive et les réparations. Elle a indiqué que le texte définitif de la Déclaration et du Programme d'action reprenait la plupart des éléments rédigés au cours de la Réunion régionale de Santiago au sujet des descendants d'Africains. Elle a estimé que, en dépit d'une certaine ambiguïté, la Conférence de Durban avait permis une avancée dans le domaine des réparations. Elle a fait valoir que le Programme d'action de Durban considérait l'action positive comme une stratégie très importante de promotion de l'égalité. Elle a mentionné les chapitres qui mettent l'accent sur l'importance du renforcement des capacités et a évoqué les recommandations appelant à la mise en oeuvre d'une action positive. Au Brésil, un certain nombre d'initiatives ont été prises dans ce domaine et un projet de loi prévoyant l'instauration de quotas dans les universités en faveur des descendants d'Africains a été adopté par l'État de Rio de Janeiro. Une loi fédérale allant dans le même sens est en cours d'examen. Elle a estimé qu'un tel projet de loi était nécessaire au Brésil, où la représentation des descendants d'Africains au sein des universités est plus faible qu'elle ne l'était en Afrique du Sud du temps de l'apartheid.

18. Mme Gilda Pacheco (Institut interaméricain des droits de l'homme) a évoqué l'impact de la Conférence de Durban sur la stratégie mise en oeuvre par l'Institut pour lutter contre le racisme. Elle a présenté la nouvelle page Web de l'Institut consacrée au suivi du Programme d'action de Durban. Cette page a été conçue pour lutter contre la discrimination. Elle a également présenté certaines des publications et activités récentes de l'Institut dans le même domaine. Elle a indiqué que l'Institut appartenait à tous les Latino-américains et que le soutien de la société civile était d'une importance vitale pour les travaux de l'Institut. C'est pourquoi, elle a invité les ONG des communautés de descendants d'Africains à continuer à

apporter leur soutien et leur contribution à l'Institut et à fournir de nouvelles informations utiles destinées à être affichées sur la nouvelle page Web.

19. M. Sidney Francis (Asociacion de Desarollo y Promocion, Nicaragua) a donné un aperçu de l'histoire des régions autonomes de la côte atlantique au Nicaragua. Il a expliqué que, pour des raisons historiques, le Nicaragua avait, à l'origine, été divisé en deux grandes régions administratives : la côte pacifique, administrée par les Espagnols et peuplée d'une population hispanophone homogène, et la côte atlantique, administrée par les Britanniques. Le premier Gouvernement autonome de la côte atlantique a été mis en place en 1861 par le Gouvernement colonial britannique et modifié en 1994, 1998 et 2002. La population de cette région se compose de six groupes ethniques, ayant chacun sa propre langue. La communauté de M. Francis, à savoir la communauté Garifuna, constitue l'un de ces groupes.

20. M. Francis a évoqué les préoccupations que suscitent à l'heure actuelle les mécanismes applicables aux territoires autonomes au Nicaragua. Le Gouvernement autonome est contrôlé par des partis politiques nationaux plutôt que par des partis locaux. Il a également indiqué que la structure administrative en place ne reconnaissait pas la notion de "démocratie ethnique". Il a ajouté que la division des régions autonomes en départements et municipalités ne faisait que renforcer le contrôle de l'État au lieu de déléguer la prise de décision aux populations locales. De plus, l'absence d'intérêt politique et d'appui technique de la part du Gouvernement national a contribué à la pauvreté actuelle de la région, en dépit de ses ressources naturelles importantes. Il a fait observer que le territoire autonome continue d'être isolé du territoire national nicaraguayen et reste l'une des régions les plus pauvres du pays. Il a estimé en conclusion que l'autonomie avait davantage répondu à des besoins extérieurs qu'à ceux de la population locale. M. Francis a donc affirmé que le Gouvernement national devrait prendre des mesures efficaces pour garantir l'autonomie de la région atlantique, la participation effective des populations locales à la vie politique et le développement social et économique des communautés locales.

21. Compte tenu de la situation paradoxale dans laquelle se trouve la région autonome de la côte atlantique au Nicaragua et des difficultés qu'elle rencontre, certains participants ont demandé si le traité en vigueur envisageait la possibilité pour la population locale de faire usage de son droit à l'autodétermination. Ils ont estimé que ce droit fondamental devait être au centre de tout plan d'autonomie.

22. Le révérend Glyn Nelson Jemmott (Mexico Negro) a demandé à quoi correspondait l'expression "population afro-nicaraguayenne", qui constitue l'une des communautés de la région, et a demandé si le principe d'auto-identification était respecté dans le cadre du processus d'autonomie. Il a également demandé si les conséquences de l'autonomie pour la population locale, y compris les Afro-nicaraguayens, avaient été étudiées, si les modalités traditionnelles de participation avaient été prises en compte dans le cadre du processus d'autonomie et si l'autonomie avait donné lieu à des expériences positives dans le domaine de l'éducation destinée à la communauté.

23. M. Francis a répondu qu'il n'avait malheureusement pas eu le temps d'étudier ces questions précises. Il a indiqué que l'autonomie de la côte atlantique au Nicaragua se fonde sur des accords conclus il y a plusieurs dizaines d'années et qu'il est de toute évidence nécessaire de réexaminer. Il a signalé que de nombreuses études relatives aux descendants d'Africains et à l'autonomie pouvaient être consultées dans des établissements d'enseignement et il a convenu que ce type de renseignements devrait être mis à la disposition de la communauté.

24. Dans le cadre du même point de l'ordre du jour, M. Celeo Alvarez a fait un exposé sur la participation des descendants d'Africains à l'élection présidentielle qui s'est déroulée au Honduras au début de 2002. Il a été demandé aux candidats de prendre, devant témoins, des engagements électoraux signés à l'égard de la communauté Garifuna. M. Alvarez a indiqué qu'il avait l'intention de demander au Président élu de respecter ses engagements électoraux. Il a ensuite évoqué certains des problèmes auxquels sa communauté est confrontée. Dans le domaine politique, le Parlement ne compte aucun descendant d'Africains parmi ses 128 membres. M. Alvarez a également fait observer que, alors que les

descendants d'Africains constituent 10 % de la population, seuls trois pour cent d'entre eux ont accès à l'enseignement supérieur. Dans le domaine foncier, il convient de signaler que la restitution des terres aux descendants d'Africains n'a connu que peu de progrès.

25. M. Gustavo Makanaky (Movimiento Nacional por los Derechos Humanos de las Communidades Negras de Colombia) a dit que la participation de la communauté hondurienne de descendants d'Africains à l'élection présidentielle revêt beaucoup d'importance aux yeux des autres communautés. Il a félicité l'ODECO pour l'accord conclu entre la communauté Garifuna et les candidats à l'élection présidentielle, qui a permis d'inscrire effectivement la question des descendants d'Africains à l'ordre du jour de l'élection.

26. M. Carlos Alberto Ivanir dos Santos (Centro de Articulaçao de Mulheres Negras, Brésil) a présenté un exposé intitulé "L'expérience du budget participatif : la démocratie par la démocratie". Il a donné des renseignements sur l'expérience du budget participatif qui a été tentée pour la première fois à Porto Alegre (Brésil) en 1989. Le principe consiste à encourager l'ensemble des citoyens de la ville à participer aux sessions du conseil municipal tout au long de l'année, de façon à ce qu'ils puissent participer aux décisions portant sur l'affectation des fonds publics. Il a indiqué que, depuis 1990, environ 45 000 habitants de Porto Alegre avaient participé à 16 sessions plénières régionales et six sessions plénières thématiques, ainsi qu'à d'autres sessions du conseil municipal. Dans le cadre du Conseil du budget participatif, les représentants des citoyens ont pu participer à la mise au point de propositions budgétaires. Cet exercice a transformé la relation entre les pouvoirs publics et la société civile, puisqu'il a permis aux citoyens de comprendre, dans la transparence, la politique publique et qu'il a mis à leur disposition les instruments nécessaires pour participer plus efficacement aux décisions en matière d'affectation des fonds publics. En 2001, 70 autres villes du pays avaient adopté une pratique analogue.

27. M. Dos Santos a expliqué que, en dépit du succès manifeste de l'expérience du budget participatif, la contribution des groupes défavorisés, dont les Afro-brésiliens, avait été limitée, voire inexistante. Les raisons de cet échec résident, selon lui, dans l'absence de politique publique visant à encourager la communauté afro-brésilienne à participer à l'expérience et dans le manque d'ONG puissantes pour défendre les intérêts de cette communauté. C'est pourquoi il a estimé que des efforts devaient encore être déployés pour encourager et promouvoir la participation de la communauté afro-brésilienne à cette forme de gestion démocratique des affaires publiques, compte tenu de l'impact considérable de l'expérience du budget participatif sur la société.

28. M. Ivanir dos Santos a ensuite demandé aux ONG afro-brésiliennes de sensibiliser les communautés à l'expérience du budget participatif et de les aider à participer effectivement à la vie sociale et politique au niveau local.

29. Après avoir posé quelques questions pratiques et techniques sur la gestion de l'expérience du budget participatif, sur la politique fiscale et sur l'autonomie municipale, les participants ont conclu que la principale raison qui pouvait expliquer l'absence de la communauté de descendants Africains dans la mise en oeuvre de ce processus résidait dans le fait un qu'elle se "sentait ignorée", alors même qu'elle représentait près de la moitié de la population du pays.

30. De l'avis général, la participation des descendants d'Africains à la prise de décisions sociales et politiques aux niveaux local et national constitue un élément essentiel du développement; l'expérience du budget participatif, à condition qu'elle soit mise en oeuvre effectivement, est donc susceptible de constituer un excellent outil pour impliquer davantage la communauté de descendants Africains dans la vie politique brésilienne.

V. CONCLUSION DU SÉMINAIRE ET ADOPTION DE LA DÉCLARATION ET DES RECOMMANDATIONS

31. Les participants ont établi un comité chargé de recueillir, en collaboration avec le Rapporteur, les recommandations que l'ensemble des participants ont souhaité formuler à la suite du débat et de les présenter au Séminaire aux fins d'adoption. La déclaration et les recommandations figurent à l'annexe I.

32. À la suite de l'adoption de la déclaration et des recommandations, le président a remercié les participants, le HCDH et le Groupe de travail sur les minorités pour leur contribution au succès du Séminaire. Il a demandé aux participants et au rapporteur de mettre la touche finale aux recommandations, compte tenu des propositions formulées, et d'en assurer la plus large diffusion possible.

33. Lors de la séance de clôture, M. José Bengoa, s'exprimant au nom du Groupe de travail sur les minorités, a chaleureusement remercié l'ensemble des participants, ainsi que l'ODECO, pour leur contribution remarquable au Séminaire et a réaffirmé le soutien du Groupe de travail aux communautés de descendants d'Africains, dans les efforts qu'ils déploient pour la protection et la promotion de leurs droits. Il a souligné que, outre l'esprit et l'identité des communautés de descendants d'Africains, la diversité culturelle des différentes communautés devait être prise en compte dans toute discussion relative aux droits de l'homme.

34. M. Julian Berger, s'exprimant au nom du HCDH, a remercié le Gouvernement hondurien, l'ODECO et les participants pour leur soutien actif et leur participation. Il a dit que les recommandations contenaient plusieurs propositions visant à ce que l'Organisation des Nations Unies assure le suivi du Séminaire et a exprimé l'espoir qu'elles seraient mises en oeuvre. Il a estimé que le Séminaire avait été un succès et qu'il constituait une première étape utile dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme.

35. M. Ramon Hernandez, Ministre de la justice du Honduras, a prononcé la clôture du Séminaire. Dans son discours, M. Hernandez a annoncé que le Gouvernement hondurien avait décidé de ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Annexe I

Déclaration et recommandations

Séminaire régional sur les descendants d'Africains dans les Amériques (La Ceiba (Honduras), 21-24 mars 2002)

Les participants au Séminaire régional sur les descendants d'Africains dans les Amériques invitent les gouvernements des Amériques, en particulier ceux d'Amérique latine, à reconnaître et respecter les droits des descendants d'Africains qui vivent dans leurs États.

Les participants font observer que les descendants d'Africains des Amériques partagent un lien ancestral commun avec l'Afrique. De plus, ils ont réussi à préserver leurs racines ancestrales et à développer leur identité de descendants d'Africains ;

Pendant longtemps, les descendants d'Africains ont été exclus, dans de nombreux pays, de la vie politique et du développement et ont été à la merci de politiques nationales qui ne se souciaient pas de respecter leur spécificité culturelle ou leur contribution à l'histoire et au développement de la région. Ils ont été "ignorés" par la société alors qu'ils représentent plus de 140 millions de personnes dans la région.

Les participants soulignent que le respect et la promotion des droits des descendants d'Africains, qui ont contribué à la diversité culturelle mondiale, font partie intégrante des droits de l'homme. De plus, ils font valoir que, grâce à leur participation active à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, les descendants d'Africains ont clairement démontré leur volonté de participer et leur capacité de relever les défis du monde contemporain. Les participants estiment également que l'avenir des Amériques dépend de la participation pleine et entière de tous les groupes de population ignorés, y compris les descendants d'Africains, à tous les aspects de la vie, et en particulier à la prise des décisions à tous les niveaux de la société.

En conséquence, les participants au Séminaire demandent :

Aux gouvernements

De reconnaître les descendants d'Africains et d'admettre que les pays des Amériques sont constitués de sociétés multiculturelles et multi-ethniques, notamment dans les constitutions nationales;

De se pencher sur la question de l'origine ethnique ou raciale dans le cadre des recensements nationaux et des autres enquêtes démographiques, en mettant l'accent sur les indicateurs sociaux, portant notamment sur l'éducation, la santé, le logement, le revenu et l'emploi, afin de formuler des politiques sociales appropriées visant à réduire les disparités entre les communautés de descendants d'Africains et le reste de la population;

D'apporter leur soutien aux études réalisées sur les communautés de descendants d'Africains, afin de mieux faire connaître ces communautés;

De collecter des données ventilées et des renseignements sur les communautés défavorisées de descendants d'Africains, afin de mettre au point une politique de promotion et de protection des droits des descendants d'Africains ;

De garantir l'accès gratuit et universel à l'éducation préscolaire pour tous les enfants, de la naissance à l'âge de six ans, ainsi qu'à l'instruction élémentaire pour tous les citoyens, y compris les membres des communautés de descendants Africains;

De prendre de nouvelles mesures visant à garantir l'accès universel à l'enseignement secondaire et à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur pour les descendants d'Africains, dans le cadre de programmes d'action positive;

D'inscrire l'étude de l'histoire des communautés de descendants Africains et de leur contribution au développement de la région dans les programmes scolaires;

De définir et de mettre en œuvre des mesures effectives visant à garantir aux communautés de descendants d'Africains un accès équitable à l'emploi, au logement public, à l'eau potable et à l'assainissement, aux structures de santé et aux services publics;

D'assurer le suivi des déclarations et programmes d'action de Durban et Santiago en ce qui concerne les communautés de descendants d'Africains ;

De donner la priorité à la mise en oeuvre du paragraphe 116 du Programme d'action de Santiago et du paragraphe 13 du Programme d'action de Durban, afin de résoudre les problèmes tenant à la propriété des terres ancestrales habitées par des descendants d'Africains ;

De formuler et de mettre en oeuvre des lois appropriées permettant de juger les personnes qui se rendent coupables d'incitation à la haine ou à la violence raciale par des moyens traditionnels ou à l'aide de nouvelles techniques de communication, tels que l'Internet;

De collaborer effectivement avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU en fournissant des renseignements et des données ventilées au sujet des communautés de descendants d'Africains et en créant une banque de données.

Au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

D'organiser des programmes de formation destinés aux jeunes et aux responsables des communautés de descendants Africains sur les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU;

De définir des mesures concrètes pour lutter contre la discrimination raciale à l'encontre de descendants d'Africains dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme;

D'appuyer la création d'un institut de recherche, situé dans une région comptant une population importante de descendants d'Africains, et chargé des taches suivantes :

Promouvoir l'étude des aspects historiques, sociologiques et culturels passés et présents de la présence d'Africains et de descendants d'Africains sur le continent américain et dans les Caraïbes, y compris les perspectives sur les plans local, régional, national et international;

Publier des études sur le patrimoine populaire, culturel et intellectuel des descendants d'Africains sur le continent américain et dans les Caraïbes et promouvoir ces études dans le cadre d'ateliers et de séminaires;

Promouvoir le dialogue entre organisations, institutions et communautés de descendants Africains aux niveaux national et régional;

Former les responsables communautaires et régionaux, ainsi que les membres d'organisations de la société civile qui travaillent au sein de populations de descendants d'Africains, aux techniques culturelles, d'organisation et de communication requises pour définir et évaluer des programmes de développement des populations de descendants d'Africains ;

Concevoir et mettre en oeuvre un programme d'enseignement de type scolaire et à distance sur les questions liées aux descendants d'Africains, en collaboration avec des établissements

universitaires internationaux réputés qui se consacrent à ces questions, afin de renforcer les processus de développement local et de permettre l'accès des membres des communautés et des acteurs régionaux à tous les renseignements dont ils ont besoin aux fins du développement;

Promouvoir la création de réseaux régionaux de gestion, de mise en oeuvre et d'évaluation de projets;

Créer une banque de données rassemblant les indicateurs de la discrimination à l'encontre des descendants d'Africains dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement et de l'accès aux services publics.

Au Groupe de travail sur les minorités

De continuer à soutenir les initiatives régionales visant à diffuser toute l'information relative aux communautés de descendants Africains dans les pays concernés;

D'appuyer une nouvelle initiative régionale visant à mesurer, dans chaque pays, l'accès qu'ont réellement les descendants d'Africains à l'information pertinente pour leurs communautés et la capacité qu'ils ont à répandre leurs croyances, conformément à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

D'étudier la question de savoir si le concept de "minorité" est adapté à la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les descendants d'Africains ;

De garantir la participation des représentants de descendants Africains aux travaux d'instances internationales telles que le Sommet "planète Terre", le Sommet mondial de l'alimentation et le Forum social mondial;

D'organiser, en collaboration avec les ONG et les gouvernements, des séminaires de suivi et de formation aux droits de l'homme dans les sous-régions de l'Amérique latine, afin :

D'approfondir l'analyse de la situation des descendants d'Africains sur le continent américain et dans les Caraïbes;

D'élargir la portée des propositions;

De renforcer la coopération entre les différents acteurs des programmes conclus;

De jeter les bases nécessaires à la mise en oeuvre des propositions adoptées;

De mettre sur pied une équipe consultative interdisciplinaire composée de membres d'organisations civiles de descendants d'Africains et chargée de conseiller le Groupe de travail.

À la Commission des droits de l'homme

De désigner un rapporteur spécial sur les communautés de descendants d'Africains, qui aurait pour mandat :

D'étudier l'esclavage dont les descendants d'Africains ont été victimes et ses conséquences;

D'œuvrer à la mise en oeuvre de la résolution III de la Conférence mondiale contre le racisme;

D'évaluer les conséquences de la mondialisation sur les descendants d'Africains, au regard notamment de la question problématique des migrations;

D’examiner l’utilité des travaux des autres mécanismes du système des Nations Unies en ce qui concerne les descendants d’Africains ;

De promouvoir l’utilisation des informations statistiques disponibles dans le domaine de l’accès aux services sociaux, à la santé, à l’éducation et au logement;

De promouvoir une présence de l’ONU dans les régions touchées par des conflits armés, compte tenu du fait que, dans ces régions, les descendants d'Africains sont constamment victimes de violences;

De demander aux rapporteurs spéciaux dont le mandat le permet d’attacher une attention particulière au fait que les descendants d'Africains sont constamment victimes de mises en détention excessives et au fait que les suspects de crime sont habituellement interpellés sur des bases ethniques ou raciales.

Au Comité pour l’élimination de la discrimination raciale

De demander aux Etats d’inclure des données ventilées au sujet des communautés de descendants d'Africains dans leurs rapports; de formuler des recommandations au sujet des questions qui concernent ces communautés;

De demander aux Etats d’informer les communautés de descendants d'Africains les recommandations et les plans d’action qui les concernent;

De former les ONG de descendants d’Africains, en collaboration avec le GROUPE DE TRAVAIL sur les minorités, à la présentation de rapports;

D’encourager et d’inviter les ONG de descendants d'Africains à présenter des rapports périodiques.

A L’UNESCO

D’impliquer davantage les communautés de descendants d'Africains d’Amérique latine et des Caraïbes au projet "La route de l’esclave", afin de sensibiliser la communauté internationale à l’histoire de ces communautés;

D’organiser un séminaire, en collaboration avec le Groupe de travail sur les minorités, chargé de replacer les problèmes auxquels sont confrontés les descendants d'Africains dans leur contexte social et historique;

De diffuser la culture des descendants d'Africains dans les communautés nationales et sur la scène internationale, à l’aide de tous les types de moyens de communication de masse;

De mettre au point un programme spécial visant à régler la situation de l’éducation au sein des communautés de descendants d'Africains.

AU PNUD, A L’UNIFEM, A L’UNICEF

De tenir compte des questions relatives aux communautés de descendants d'Africains dans les programmes nationaux de développement et de santé, en particulier dans le domaine de l’éradication de la pauvreté;

De mettre au point un programme de développement spécial à l’intention des femmes et des enfants appartenant aux communautés de descendants d’Africains ;

D’assurer la représentation des descendants d'Africains dans le personnel des institutions spécialisées des Nations unies, afin de renforcer la diversité culturelle au sein de ces institutions.

AU FMI, A LA BANQUE MONDIALE ET AUX AUTRES INSTITUTIONS MULTILATERALES

De veiller à la conformité de leurs activités de développement avec le droit international relatif aux droits de l'homme et les normes internationales applicables aux droits des descendants d'Africains ;

De veiller à ce que les programmes ou les projets qu'il financent ne soient pas de nature à gêner les capacités des gouvernements de remplir leurs propres obligations en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme et des normes internationales applicables aux droits des descendants d'Africains ;

De veiller à la participation des communautés de descendants d'Africains à la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des stratégies par pays, ainsi que des plans et des programmes de développement qui les concernent. Il doit s'agir d'une participation globale et transparente à tous les stades des projets. Au sein des communautés de descendants d'Africains, les femmes, les personnes âgées, les handicapés, les enfants et les personnes vivant avec le vih/sida doivent bénéficier de la même attention et doivent pouvoir exprimer leur propre point de vue au sujet de leurs droits et de leurs besoins en termes de développement.

À l'Organisation des États américains et à la Commission interaméricaine des droits de l'homme

D'organiser, en collaboration avec le Groupe de travail sur les minorités, un séminaire sur la réforme du système judiciaire, ainsi que des ministères de la justice, a l'intention des juristes, compte tenu des inégalités dont les descendants d'Africains souffrent dans le domaine de la justice;

De coopérer avec le Groupe de travail sur les minorités dans le cadre de ses activités de promotion et de protection des droits de l'homme des communautés de descendants d'Africains dans les Amériques;

D'organiser des réunions et des séminaires destinés à améliorer l'évaluation de la situation des communautés de descendants d'Africains au regard des droits de l'homme, en vue d'adresser des recommandations aux gouvernements concernés.

Au sommet des chefs d'État du Groupe de Rio

D'inclure la question des descendants d'Africains dans tous les programmes relatifs à l'éradication de la pauvreté et de promouvoir le développement des communautés de descendants d'Africains.

Aux médias

D'établir un code de bonne conduite pour les médias, y compris l'Internet, exigeant :

L'arrêt de toutes les pratiques discriminatoires, de façon à assurer une couverture équitable et équilibrée des questions concernant les communautés de descendants d'Africains;

La garantie que la diversité culturelle sera prise en compte dans les médias, grâce à la représentation d'individus de diverses origines culturelles;

L'éradication de la prolifération des idées de supériorité raciale, de la justification de la haine raciale et de toutes les formes de discrimination sur l'Internet.

Aux ONG de descendants d'Africains

De renforcer les réseaux existants afin d'assurer une meilleure collaboration avec l'ONU et les systèmes régionaux de protection des droits de l'homme;

De renforcer les capacités des ONG de terrain à établir un lien entre les communautés et la société;

D'accroître leur capacité à participer aux décisions ayant des conséquences sur le bien-être et le développement des communautés et de veiller à ce que les ONG soient représentées de façon comparable aux gouvernements et aux organisations internationales.

Au Gouvernement colombien et aux organisations compétentes de ce pays

Enfin, les participants expriment leur profonde préoccupation au sujet de la crise actuelle en Colombie et demandent au Gouvernement colombien, ainsi qu'aux organisations internationales et nationales qui oeuvrent à la résolution de la crise, d'accorder une attention particulière à la situation des descendants d'Africains en Colombie, qui figurent parmi les principales victimes du conflit.

Annex II

List of participants

A. Participants from Latin America

Argentina

Ms. Lucia Dominga Molina
Casa de la Cultura Indo-Afro-Americana

Bolivia

Mr. Juan Angola
Pedro Andaverez Peralta

Brazil

Mr. Carlos Alberto Ivanir dos Santos
Centro de Articulação de Populações Marginalizadas

Ms. Edna Maria Santos Roland
Fala Preta - Organização de Mulheres Negras

Dr. Dora Lucia De Lima Bertulio
Nucleo de Estudos Negros

Ms. Nilza Iraci
Geledés Instituto da Mulher Negra

Ms. Jurema Werneck
CRIOLA (Afro-Brazilian Women's Group)

Chile

Ms. Sonia Salgado Henríquez
Fundacion Oro Negro Chile

Colombia

Mr. Gustavo Makanaky
Movimiento Nacional por los Derechos Humanos de las Comunidades Negras de Colombia - CIMARRON

Mr. Geiler Romana
Asociación de Afro Colombianos Desplazados (AFRODES)

Costa Rica

Mr. Donald Allen
Asociación Proyecto Caribe

Mr. Carlos Minott
Asociación Proyecto Caribe

Ms. Carol Britton
Fundación Arte y Cultura para el Desarrollo

Cuba

Ms. Gisela Arandia Coverrubias
Unión de Escritores y Artistas de Cuba (UNEAC)

Dominican Republic

Mr. Dario Solano
Fundación Afrocomarrón

Ms. Solain Pierre
Moviemento de Mujeres Dominico Haitianas

Guatemala

Ms. Aurelia Nohemi Satuye
ASOMOGAGUA

Haiti

Mr. Viles Alizar
National Coalition for Haitian Rights (NCHR)

Mexico

Rev. Glyn Nelson Jemmott
México Negro

Nicaragua

Mr. Sidney Francis
Asociación de Desarollo y Promoción (ADEPHCA)

Panama

Mr. Melvin Brown
Respuesta Afropanameña

Paraguay

Ms. Eulalia Medina
Mr. Lazaro Medina

Peru

Ms. Cecilia Ramirez Rivas
Centro de Desarrollo de la Mujer Negra Peruana

Suriname

Ms. Fidelia Graand-Galon
Women's Maroon Network

Uruguay

Mr. Romero Rodriguez Duran
Mundo Afro

Honduras

Mr. Celeo Alvarez Casildo
Organización de Desarrollo Etnico Comunitario (ODECO)

Mr. Norman Alberto Jiménez
Secretario de Derechos Humanos y Jurídico, ODECO

Ms. Zulma Valencia
Vice Presidenta, ODECO

Ms. Karen Vargas
Secretaria de la Juventud, ODECO

Ms. Gregoria Jiménez
Secretaria de la Niñez, ODECO

Ms. Miriam E. Tifre
Secretaria de Asuntos de la Mujer, ODECO

Mr. Salomon Mejia
Administrador, ODECO

Ms. Karen Oliva Lacayo
ODECO

Ms. Lesley Buelto
ODECO

Rev. C. Albert Brooks
Iglesia Episcopal Santisima Trinidad

Mr. Olegario Lopez
Congreso Nacional

Ms. Erika Iveth Garcia
Fundación Mujeres Garifuna en Marcha

Ms. Zoe Laboriel
Fundación Mujeres Garifuna en Marcha

B. Participants from North America

Ms. Erica Lawson
African Canadian Legal Clinic

Ms. Marie Chen
African Canadian Legal Clinic

Mr. Juan Laboriel
Coalición Garifuna, United States of America

Ms. Ida Hakim
(CureAFRE)

Mr. Silis Muhammed
(CureAFRE)

Mrs. Harriett Muhammad Abubakr
(CureAFRE)

Ms. Candis Hamilton
International Human Rights Law Group

C. Inter-American Institute for Human Rights

Ms. Gilda Pacheco

D. Working Group on Minorities

Mr. José Bengoa

E. Office of the High Commissioner for Human Rights

Mr. Julian Burger

Mr. Antonio Cisneros

Mr. Roberto Garretón
Regional Adviser for Latin America, OHCHR

Ms. Hui Lu